

Pas du tout.

Les contrats pour la construction de l'hôtel du parlement et du Palais de justice de Québec ont été donnés par le gouvernement Mousseau, en 1883 et les paiements faits par M. Mercier étaient l'exécution de ces contrats, la conséquence nécessaire d'obligations contractées quatre ans avant son avènement au pouvoir. Toutes ces obligations existaient le 31 janvier 1887 et faisaient partie du passif de la province. Cela était compris dans la triste succession laissée par les conservateurs à M. Mercier, qui ne peut avoir aucune responsabilité à cet égard.

Surprenantes omissions

Les erreurs signalées plus haut proviennent de fausses estimations. C'est déjà grave, mais pas autant que ce que nous allons voir.

Du 21 janvier 1887 au 30 juin 1896, il a été payé \$936,735.09 pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, \$117,429.24 pour la refonte des statuts et \$29,824.50 pour certaines explorations dans les comtés de Dorchester, Bellechasse, l'Islet, etc., ce qui fait pour ces trois items un total de \$1,083,988.83.

Tout cela formait aussi partie du passif ou des obligations de la province, le 31 janvier 1887.

L'agrandissement du palais de justice de Montréal avait été décidé et entrepris par le gouvernement Ross qui, en 1885, avait fait inscrire au budget un crédit de \$50,000 pour commencer les travaux.

La refonte des statuts s'est opérée en vertu d'une loi passée en 1880, sous l'administration de M. Chapleau. Lors de l'avènement de M. Mercier, les reviseurs étaient à l'œuvre depuis plusieurs années, et il est bien clair que les \$117,429.24 payées par M. Mercier pour finir cette besogne, qui traînait depuis plusieurs années en longueur, faisaient partie du passif de la province le 31 janvier 1887. Cette obligation remontait à 1880.

Sur rapport du comité de l'agriculture, l'Assemblée législative avait décrété le 14 juin 1886 de faire faire certaines explorations dans Dorchester et autres comtés de la rive sud. Le coût de ces explorations entraînait certainement dans les obligations de la Province à la date du 31 janvier 1887 et il faut ajouter au passif les \$29,824.50 que le gouvernement Mercier a dû dépenser pour exécuter cette obligation contractée par ses prédécesseurs.

Dans l'état fourni à M. Shehyn, M. Machin a complètement omis ces trois items, formant un total de \$1,083,988.83.

Il est une autre omission pour le moins aussi surprenante.

Dans le budget pour 1888, 51-52 Vict., chap I, cédula A, numéros 14, 15 et 16, on trouve trois crédits de \$5,000, \$22,344.93 et \$28,000 pour acquitter des vieux comptes d'arpentages, ou des obligations contractées avant le 31 janvier 1887. Ces \$55,844.93 faisaient aussi partie du passif de la province et auraient dû figurer dans l'état fourni par M. Machin.